

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 04 Juillet 2019

1. FIXATION DU PRIX DE LA CANTINE ET DU PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

APS Matin	1€
Cantine	1€
APS Soir	1€

Ces tarifs sont applicables chaque année scolaire, uniquement pour les élèves fréquentant l'école de GOURNAY SUR ARONDE ou habitants la commune de GOURNAY SUR ARONDE.

2. QUESTIONS DIVERSES

• MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS DES SOURCES

Par délibération en date du 19 juin 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources a validé la modification des statuts de la communauté de communes.

En effet, il est nécessaire de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Sources pour :

- ➔ Le transfert du siège social du 12 Place Saint Crépin à Lassigny au 408 Rue Georges Latapie à Ressons sur Matz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, VALIDE les statuts modifiés, tels que joints en annexe, de la Communauté de Communes du Pays des Sources, et AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

• NUMERISATION DU PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour être exécutoire, le PLU doit être publié au Registre National de l'Urbanisme sous peine de caducité au 1er janvier 2020.

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AET pour la transformation de l'ensemble des fichiers du PLU en SIG norme CNIG 2017 pour un montant de 1 375€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise AET.

• ACQUISITION D'UN NOUVEL ORDINATEUR

Monsieur le Maire donne lecture du bulletin d'alerte de l'ARS informant la commune que la fin du support du système d'exploitation Windows 7 ne sera plus pris en charge au 14 janvier 2020, et qu'il est nécessaire de migrer vers une version supérieure. Après vérification auprès de l'ADICO la migration du système d'exploitation est impossible et l'acquisition d'un nouvel ordinateur est fortement conseillé avant cette date afin d'assurer la sécurité des informations contenues sur l'ordinateur du secrétariat.

Monsieur le Maire présente donc le devis de l'ADICO pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur ainsi que pour la reprise de la licence antivirus et office 365 de l'ordinateur du secrétariat de Mairie pour un montant de 1 056.75€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'ADICO.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LE CENTRE SOCIAL RURAL DE RESSONS-SUR-MATZ**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions de prestation de service pour la mise à disposition de personnel pour la cantine et le périscolaire de GOURNAY SUR ARONDE. Les charges de personnel seront à la charge de la structure prêteuse, le Centre Social Rural, et la commune remboursera les frais à hauteur de 42 000€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place des conventions.

- **DEVIS EUROVIA**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EUROVIA modifié suite à l'ajout d'un cheminement piéton de la salle polyvalente au city stade. Le devis s'élève à 28 041.66€ HT, soit 1 516€ HT en plus du devis précédemment signé le 21 mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'EUROVIA d'un montant de 28 041.66€ HT qui annule et remplace le devis signé le 21 mai 2019.

- **ACQUISITION D'UNE REMORQUE**

Monsieur DUMINIL présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BOUCHEZ d'un montant de 906.50€ TTC pour l'acquisition d'une remorque de 750kg pour 1291.67€ HT et la reprise de l'ancienne pour 750€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise BOUCHEZ d'un montant de 906.50€ TTC.

- **ENGazonnement CITY-STADE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Verts Jardins Picardie d'un montant de 5 070€ HT pour l'engazonnement de la parcelle, autour du city-stade, de 3900m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Verts Jardins Picardie d'un montant de 5 070€ HT.

- **NETTOYAGE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise « Nett'Up » d'un montant de 1 844€ HT pour le nettoyage de l'église (dépoussiérage des murs, voutes, vitraux, mobilier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise « Nett'Up » et demande que le nettoyage de la chapelle de Saint-Maur soit réalisé, dans la mesure du possible en même temps que l'église.

- **LOCATION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise « Technologie » d'un montant de 11 000€ HT (achat) ou 2379.48€ HT par an (location) pour l'acquisition ou la location d'une tondeuse autoportée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise « Technologie » pour la location d'un montant de 198,29€ HT par mois (2 379.48€ HT par an) sur 60 mois.

- **MOBILIER SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour le mobilier de la salle polyvalente d'un montant de 12 276.24€ HT. Le devis comprend 200 chaises, 50 tables ainsi que 1 chariot pour les chaises et 2 chariots pour les tables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise « Bureau 60 » pour un montant de 12 276.24€ HT et souhaite ajouter un chariot pour les chaises en plus de celui mentionné au devis.

- **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Préfet de l'Oise demandant au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le taux de progression à retenir pour 2019.

- Monsieur BOUABTA présente au Conseil Municipal les photos de l'armoire à livres qu'il souhaite installer sur la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'installer l'armoire à livres à côté de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.